

MOTIONS PERSONNELS ADMINISTRATIFS

Pour l'ensemble des corps des personnels administratifs, **L'UFAP UNSa Justice** exige :

- La création d'organigrammes de référence pour tous les établissements et sièges des directions interrégionales et le recrutement pour combler les vacances de postes
- La fin de l'application d'un forfait d'abattement sur le montant de l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) en raison de l'octroi de la Prime de Sujétions Spéciales (PSS)
- La fin de l'écrtage qui ne repose sur aucun fondement juridique (aucune mention dans la circulaire RTT du 27 décembre 2001)
- Le paiement ou la récupération, à la demande des agents, des heures supplémentaires effectuées
- La mise en place systématique d'une formation d'adaptation à l'emploi optimisée lors du recrutement ou de la mobilité des agents venant d'autres directions ou ministères et l'intervention de formateurs internes occasionnels (FIO).
- La mise en place systématique d'une Période de Préparation au Reclassement (PPR) dans le cadre du reclassement professionnel
- L'harmonisation, par le haut, des montants d'IFSE sur l'ensemble des directions interrégionales en fonction des postes occupés mais également avec les autres ministères pour éviter toute entrave à la mobilité

L'UFAP UNSa Justice demande que les agents promus par examen professionnel puissent choisir leur poste en fonction de leur rang de classement et de l'ancienneté à la DAP pour la liste d'aptitude.

L'UFAP UNSa Justice demande que le pouvoir d'achat des personnels administratifs soit enfin une priorité et revendique :

- La révision de l'ensemble des grilles indiciaires pour l'ensemble des grades
- La revalorisation du régime indemnitaire et notamment du taux de la Prime de Sujétions Spéciales. Notre organisation syndicale rappelle que la PSS ne constitue pas qu'une prime de risques professionnels mais également une compensation des sujétions spéciales imposées par le statut spécial pénitentiaire.
- Le déplaçonnement de l'enveloppe budgétaire dédié au Complément Indemnitaire Annuel
- La révision de la cartographie des groupes du Régime Indemnitaire Fonction Sujétions Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP), établie en concertation avec les OS, et l'utilisation de l'amplitude prévue pour le montant de l'IFSE dans chaque groupe RIFSEEP
- La création d'un forfait de revalorisation de l'IFSE en cas de changement de corps (C en B, B en A) et l'instauration d'une prime de fidélisation pour pérenniser les agents sur leurs postes en plus de la revalorisation quadriennale de l'IFSE

S'agissant des **ADJOINTS ADMINISTRATIFS**, l'**UFAP UNSa Justice** milite en faveur de :

- L'établissement d'une cartographie sur toutes les structures de toutes les directions interrégionales (et à l'ENAP)
- La mise en place d'un examen professionnel pour les promotions de grade
- La poursuite ou reconduction de plans de requalification jusqu'à épuisement des stocks de postes « requalifiables » de C en B

Concernant les **SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS**, l'**UFAP UNSa Justice** réclame :

- La mise en place d'une véritable politique de recrutement conformément au plafond d'emplois
- Le déblocage des plafonds d'emplois entre les différentes directions pour faciliter la mobilité inter directionnelle
- La mise en place d'un plan de requalification de B en A

Pour les **ATTACHÉS**, l'**UFAP UNSa Justice** sollicite :

- La réalisation d'une revue des cadres tous les 3 ans pour établir une cartographie des postes réservés aux attachés et un plan de carrière au plus près des besoins du terrain
- L'harmonisation de la gestion des attachés dans tous les ministères (CIGEM)
- L'augmentation du nombre de postes « hors classe »
- La création d'une liste d'aptitude pour accéder au corps des administrateurs d'Etat